

Un commissaire commercial à Marseille en 1800

Autor(en): **E.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 8

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-13305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UN COMMISSAIRE COMMERCIAL A MARSEILLE

EN 1800

La famille Perdonnet, de Vevey, est bien connue pour la sympathie qu'elle accorda dès le premier moment aux revendications des Vaudois en 1798. Les dons qu'elle envoya de France à Lausanne au moment de l'émancipation en furent la preuve.

Les Perdonnet firent plus encore. Ils s'intéressèrent d'une manière soutenue aux succès des Vaudois dans leur marche vers la liberté ; ils intervinrent en leur faveur dans la mesure de leurs forces et méritèrent la reconnaissance des patriotes.

M. Bettex, à Combremont-le-Petit, nous a communiqué dernièrement la copie d'une pièce qui concerne l'activité de cette famille et montre qu'elle s'occupa encore du développement du commerce de la Suisse au dehors. C'est un acte signé du Premier Consul Bonaparte, le 2 vendémiaire an IX, accordant l'exequatur au citoyen Perdonnet fils comme représentant à Marseille des intérêts commerciaux de la République helvétique, dont le gouvernement trouvait encore le temps et la volonté, entre deux coups d'Etat, de s'occuper du commerce suisse à l'étranger.

Le citoyen dont il est question dans cet acte est évidemment Alexandre-François-Vincent Perdonnet, établi alors à Marseille comme négociant, et qui à la suite de spéculations audacieuses et de succès quelquefois inespérés, se trouvait dans une situation financière extrêmement favorable. Il faisait probablement encore partie de la maison Perdonnet, Joseph et C^{ie} qui existait à Marseille à l'époque du 18 fructidor. ¹

¹ Voir la brochure peu connue. *Lettre de Monsieur Perdonnet père à la Municipalité de Vevey*. Vevey, Lœrtscher et fils 1839.

Voici maintenant l'acte que l'on a bien voulu nous communiquer :

« Au nom de la République française,

» Bonaparte, premier Consul de la République ayant vu et examiné la patente du citoyen Perdonnet fils en vertu de laquelle il a été nommé Commissaire des Relations commerciales de la République helvétique et voulant qu'il jouisse de l'entier effet du contenu de la dite Patente, Ordonne à tous les Corps administratifs, Tribunaux et autres autorités constituées du lieu de sa résidence, de reconnaître le dit citoyen Perdonnet en sa qualité de Commissaire commercial dans la ville de Marseille et ses dépendances afin qu'il puisse exercer librement les fonctions qui y sont attachées, à la charge, néanmoins, qu'au cas qu'il fasse quelque commerce pour lequel il entre dans des engagements, il sera soumis aux lois de la République sans y apporter aucune prérogative. Le premier Consul enjoint particulièrement au Préfet du Département des Bouches du Rhone de tenir la main à l'exécution du présent ordre et de le faire enregistrer partout où besoin sera.

» Donné au Palais national des Consuls sous le sceau de la République française, à Paris le deux Vendémiaire de l'an neuf de la République une et indivisible. ¹»

Cet acte porte les signatures de Bonaparte, de Maret et de Talleyrand.

E. M.

¹ 25 septembre 1800.
